



## Aidant familiaux et télétravail

-----  
Par Annie97113

Bonsoir, je travaille dans la fonction publique. Je suis aidant familial. Je suis dans le cas décrit par le texte suivant : " Une personne âgée ou handicapée avec laquelle il réside ou avec laquelle il entretient des liens étroits et stables, à qui il vient en aide de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne". Dois-je ? et comment justifier auprès de mon administration le fait que je réside et prends soin d'une personne âgée ? Je vous remercie de votre attention.

-----  
Par TUT03

Bonjour

en l'informant, qu'attendez vous de votre employeur ? un aménagement de votre temps de travail ? un temps partiel ? un congé sans solde ? certaines conventions permettent de bénéficier d'avantages, il y a la loi Mathys

vous pouvez vous adresser au service RH ou à la médecine du travail ou à votre supérieur hiérarchique

-----  
Par Annie97113

Bonsoir, je veux savoir si il faut fournir un justificatif dans le cas de demande de télétravail en tant qu'aidant familial. Mon administration prévoit 5 jours / semaine dans ce cas et ma question est 'dois-je justifier' la situation ?  
Merci à vous

-----  
Par TUT03

Oui bien sûr sinon comment voulez vous que l'employeur soit informé  
avez vous un statut d'aidant reconnu par le conseil départemental ou la MDPH ? sinon il faut fournir les documents qui démontrent de la dépendance de votre parent et l'absence d'autres aidants que vous pour les périodes où vous demandez à être libéré de votre temps de travail

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Le télétravail n'est pas du temps libre, vous restez à votre domicile (ce qui est utile pour éventuellement faire face à une urgence ou ne pas laisser la personne vulnérable seule). Vous gagnez le temps de trajet mais restez sous les ordres de votre hiérarchie afin de réaliser vos activités professionnelles.

Dans certaines entreprises ou administrations, un aménagement du temps de travail est possible pour les aidants familiaux, ce qui vous fait bénéficier d'un réel temps libre possiblement indemnisé.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35001]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35001[/url]

Renseignez vous aussi à ce sujet auprès de votre administration.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Même avis, si vous voulez faire-valoir un droit à un éventuel aménagement, il faut être prêt à justifier la demande.

Demandez à votre hiérarchie quels justificatifs lui conviendraient.